



L'agritourisme, suivez la fleur !...

L'agritourisme dans les Bouches-du-Rhône : Qu'est-ce que c'est ?

« BIENVENUE A LA FERME »



Il existe dans le département des Bouches-du-Rhône, 90 fermes aux productions et formules d'accueil diverses, animées par la Chambre d'agriculture : 3 fermes auberge, 56 points de vente « produits de la ferme », 16 fermes découvertes, 17 fermes pédagogiques, 2 campings à la ferme et 1 ferme équestre.

« GITES DE FRANCE »



Partenaire historique de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône depuis 30 ans, le réseau compte maintenant 307 gîtes ruraux, 263 chambres d'hôtes, 5 gîtes d'étape/ séjour, 2 campings à la ferme. C'est aussi, près de 12 000 clients traités par la centrale de réservation.

Petit rappel

Ferme auberge : Les fermiers aubergistes proposent des repas traditionnels, à partir de recettes du terroir. La majorité des produits servis provient de l'exploitation.

Ferme de découverte : Les fermes de découverte proposent de découvrir l'exploitation agricole, son environnement économique, humain et naturel. Elles s'adressent aux adultes comme aux enfants, en groupe ou individuellement.

Ferme pédagogique : Destinées aux enfants et adolescents, dans le cadre de leur scolarité ou de loisirs, les fermes pédagogiques proposent des activités visant à expliquer les réalités du monde agricole.

Ferme équestre : Que l'on soit débutant ou cavalier confirmé, on peut pratiquer dans l'une des fermes équestres des activités variées : initiation à l'équitation, attelage, découverte du cheval, randonnée...

Camping à la ferme : Dans les campings à la ferme, on peut séjourner dans un cadre naturel et agréable, situé à proximité de la ferme.

Produits de la ferme : Sur leurs points de vente directe « produits de la ferme », les agriculteurs proposent des produits issus directement de leur exploitation. Cela permet de connaître ainsi l'origine des produits que l'on achète et de bénéficier d'un contact direct avec le producteur.

Chambre d'hôtes : Pour une ou plusieurs nuits, dans un environnement calme et agréable, c'est en toute convivialité que l'on peut séjourner dans les Chambres d'hôtes du réseau avant de partir à la découverte de la région. D'après le décret du 3 août 2007, l'activité de chambre d'hôtes est limitée à 5 et 15 personnes.

Gîte rural : On peut venir passer un week-end ou une semaine au calme dans les gîtes ruraux des agriculteurs adhérents. Situés dans une maison ou un logement indépendant, on y trouvera une ou plusieurs chambres et des équipements adaptés (cuisine, sanitaires, séjour/salon...).

Gîte d'étape et/ou de séjour : Les gîtes de séjour conviennent particulièrement aux groupes d'amis et aux familles qui souhaitent séjourner le temps d'un week-end ou de vacances.

Les gîtes d'étape permettent de faire halte sur un itinéraire de randonnée pédestre, cycliste ou équestre...

Pourquoi rejoindre un réseau ?

L'intérêt principal d'un réseau (Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France, ...) est de mutualiser les compétences et les savoir-faire d'une structure reconnue, il apporte au consommateur l'assurance d'une prestation fiable et de qualité.

Notoriété et savoir-faire

- Une gamme de produits diversifiés et des chartes de qualité exigeantes.
- La qualité des prestations au juste prix, le consommateur n'est pas leurré sur la qualité et la provenance des produits.
- L'accueil personnalisé par l'agriculteur.

Des conseils permanents et avisés

- Conseil et assistance (architecture, juridique, fiscal...) pour la création d'activités agritouristiques.
- Un interlocuteur privilégié vous aide à l'élaboration de votre projet et vous accompagne tout au long de sa réalisation, avec la mise à disposition de documents réglementaires et une assistance juridique à tous les échelons de la démarche.

Des politiques dynamiques de promotion et de communication

Au niveau départemental :

- Edition annuelle de guides Bouches-du-Rhône disponibles en librairie, dans les offices de tourisme, par correspondance, ainsi que de nombreux dépliants gratuits.
- Sites internet : consultations de www.agri13.fr, www.gites-de-france-13.com, en constante progression.
- Participations à de nombreux salons touristiques locaux et nationaux à destination du grand public et des professionnels.
- Matériel de communication permettant d'identifier les agriculteurs du réseau : panneaux, sacs, dépliants,...

Au niveau régional et national :

- Edition de guides nationaux.
- Edition des guides régionaux Chambres d'hôtes Gîtes de France.
- Deux sites web majeurs : www.gites-de-france.fr, www.bienvenue-a-la-ferme.com

Les grandes lignes de la réglementation

Cette réglementation s'applique à toutes formules agritouristiques

La potabilité de l'eau est nécessaire pour toute activité recevant du public. Seules les analyses effectuées par la DDASS sont recevables.

Alimentation par l'eau du Canal de Provence

Première analyse (type P1) d'un coût d'environ 150 €. Il faut effectuer une analyse annuelle ou bi-annuelle d'environ 150 € chacune.

Alimentation par forage ou source

Première analyse (intervention d'un hydrogéologue agréé) d'environ 2 000 €. Il faut ensuite effectuer une analyse annuelle ou bi-annuelle d'environ 150 € chacune.

L'assurance

Pour une prestation de restauration, il est obligatoire de contracter une assurance couvrant le risque d'intoxication alimentaire.

Pour une prestation d'accueil, un avenant à votre assurance responsabilité civile est suffisant.

Les règles sanitaires

- La table d'hôtes est le prolongement d'une structure d'accueil et est exclusivement réservée aux clients hébergés dans cette structure. Les règles sanitaires sont soumises à l'arrêté du 9 mai 1995 intitulé « arrêté réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur ». Cependant, l'exploitation d'une table d'hôtes bénéficie d'un dispositif allégé dès lors qu'elle n'accueille pas plus de 12 convives de manière permanente.
- La ferme auberge est également soumise à cet arrêté du 9 mai 1995.

La réglementation ERP (Établissement Recevant du Public) ne concerne que :

- les salles d'accueil,
- les gîtes d'étape et de séjour,
- les points de vente.

Pour tout complément d'information le conseiller Grégory GALTIER se tient à votre disposition.

Les aides

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône favorise plus particulièrement les agriculteurs puisqu'ils sont les seuls désormais à bénéficier d'une aide à la création d'hébergements. La mise en œuvre de démarches d'accessibilité et environnementale est fortement encouragée par un dispositif complémentaire, aussi bien en création qu'en rénovation d'hébergements existants.

Ligne	Montant éligible	Plafond d'aide	Plafond de travaux (HT)
Aide à la création de meublés de tourisme situés sur une exploitation agricole	10 % des travaux	1 000 €	10 000 €
Tourisme et Handicap	10 %	2 000 €	20 000 €
Démarche environnementale	10 %	2 000 €	20 000 €
Tourisme et Handicap + Démarche environnementale	20 %	4 000 €	20 000 €

Edito

Qui n'a jamais vu au cours des nombreuses balades que peut nous offrir notre région, ce sympathique panneau (une fois n'est pas coutume !) fleurir le bord des routes. C'est au travers du réseau Bienvenue à la ferme, que les agriculteurs du département des Bouches-du-Rhône nous offrent un bouquet d'émotions et de saveurs...

Soutenant le réseau depuis plus de 20 ans, La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône conseille, accompagne les agriculteurs porteurs de projets et assure leur promotion.

Cette année, les 90 agriculteurs du réseau départemental, ont permis aux habitants des Bouches-du-Rhône mais aussi aux vacanciers de renouer avec les valeurs d'authenticité, de convivialité et de qualité que nous partageons tous. Au travers d'opérations comme : la création de guides départementaux et régionaux, la mise à disposition de matériel promotionnel, mais aussi des événements comme l'opération régionale « Bienvenue dans nos fermes » La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône met à l'honneur les adhérents du réseau.

Mais l'agritourisme dans les Bouches-du-Rhône, c'est aussi le partenariat entre la Chambre et « les Gîtes de France » et ce, maintenant depuis plus de 30 ans !

Aux consommateurs de plus en plus exigeants en terme d'environnement, de bien-être et de sécurité alimentaire, les agriculteurs répondent présents et en profitent pour dévoiler leur métier. Car diversité, proximité, et qualité sont les maîtres mot de la démarche agritouristique.

André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Contacts utiles

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
Corinne HARDY et Grégory GALTIER
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. 04 42 23 86 11 / 25

Relais Départemental des Gîtes de France
Patricia PANSIER
Domaine du Vergon
13370 Mallemort
Tél. 04 90 59 49 39